



Société des Régates d'Agde et du Cap

Conseil d'Administration Du 05 Février 2021

Le CA s'est tenu en visio-conférence.

Présents : Henri Roques, Christian Vayssière, Marc Bazille, Armelle Chaillou, Roger Specht, Michel Danjou, Henri Cauquil, Hélène-Anne Matéo, Hugues Naudin, Serge Magnier, Ariane Pouget.

Absents excusés : Stéphane Louvel, Daniel Frémont, André Couder, Gérard Ringwald, Gilles Vaillé.

Début du CA 18h30

1- Point Financier au 31/01/2021

Préparation des comptes pour l'AG.

Adhésions 2020 pour 8650€ (2019 8970€)

Achat du bateau OSCAR : montant 33000€, participation de FFV pour 8694€

1^{er} loyer en décembre 2020 de 10000€

2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} loyers de 4767€ (en déc. 2021, déc.2022 et déc.2023)

La prise en compte de cet achat génère un déficit de 4614€ pour 2020.

Le budget prévisionnel 2021 a été bâti sur l'hypothèse d'une baisse de 20 % y compris l'Escalagde.

Il va falloir être très attentif pour équilibrer au mieux nos comptes en ajustant nos dépenses aux circonstances.

2- Nouvelles consignes sanitaires

Aucune info concernant une date de reprise des régates. Pour l'instant, toutes les régates sont suspendues. On peut espérer, peut-être, une reprise d'ici 2 mois dans les mêmes conditions qu'en septembre !...

Le calendrier devra être revu ainsi que le Trophée SORAC.

3- Date de l'Assemblée Générale

Faire l'AG en présentiel est totalement impossible. Tant que la nouvelle AG n'a pas eu lieu les membres sortants restent en place. Les membres sortants sont : Gilles Vaillé, Gérard Ringwald, Stéphane Louvel, Serge Magnier.

Christian souhaiterait que l'AG puisse se tenir en visio pour 2 raisons : clôturer les comptes de 2020 et faire les demandes de subventions.

Le Président propose d'organiser l'AG en visio-conférence éventuellement le vendredi 12 Mars 2021. Pas d'opposition à cette proposition.

Tous les docs seront envoyés par mail, les votes lors de l'AG se feront par internet

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr Président : 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

Hélène : comment récompenser les skippers et les équipiers ?

Henri Roques : les bons USHIP pour récompenser les skippers pourront être envoyés par courrier et les lots pour les équipiers seront récupérés à la 1^{ère} régata.

L'AG de la Ligue va avoir lieu par visio le 6 Avril, il y aura 3 représentants de la SORAC : Henri R, Christian et Hélène.

4- Statuts

Afin d'être en accord avec les nouvelles directives, les statuts doivent être réactualisés. Henri R, Christian, Hélène, Marc, Serge et Hugues ont eu de nombreux échanges à propos des statuts. Il s'agit plus d'un « nettoyage » que d'une modification et aussi de les rendre cohérents avec le règlement intérieur du club.

Henri propose d'envoyer à tous les membres du CA les statuts modifiés et qu'on lui fasse remonter nos remarques.

5- Escalagde

La régata fera partie cette année du Championnat de Catalogne. Il y aura un classement en ORC pour les Espagnols et un en OSIRIS.

Henri Roques organise avec le Club de la Escala la régata comme si elle devait avoir lieu....

L'avis de course va être refait. On verra si c'est possible ou pas de faire les repas ?...

Tarif : 50€ pour le skipper et chaque équipier, 50€ pour le bateau. Les inscriptions se feraient par internet. Tout est à organiser suivant l'évolution de la crise sanitaire.

Fin du CA en vision 20h15

Le Président
Henri Roques

